

## LE FOCUS

### COMMENT CONJUGUER BAISSÉ DES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE ET EQUILIBRE FINANCIER DES SERVICES D'EAU ?

En 2023, la consommation nationale d'eau a diminué de 3 à 4 %, contre une baisse annuelle de 0,5 à 1 % en moyenne ces dernières années (*source : FP2E, la FNCCR et Intercommunalités de France*). Dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, notamment la consommation d'eau potable a même reculé de 3,7 % durant cette même année, la sécheresse de l'été 2022, qui a frappé les esprits, ayant joué un rôle. Cela s'est aussi observé à la suite des arrêtés sécheresse qui se sont multipliés en 2023, interdisant certains usages (arrosage des pelouses, remplissage des piscines, lavage des voiries, etc.) et imposant à certains industriels et entreprises de réduire leur consommation, et *de facto* leur activité s'ils ne s'étaient pas adaptés en amont.

Cette baisse, à saluer compte tenu des effets des dérèglements climatiques sur la disponibilité de la ressource, impacte l'équilibre financier des services de l'eau. En effet, ce dernier repose sur le volume d'eau consommé : si la consommation baisse, les recettes récoltées par la facture d'eau diminuent alors que les charges des services de l'eau restent fixes (masse salariale, investissement, facture d'énergie, etc.).

Pour pallier les effets de la baisse des consommations, à défaut de trouver une source de financement extérieur, un des leviers est d'élaborer une tarification de l'eau adaptée aux dépenses du service et aux réalités du territoire. En vue d'élaborer une stratégie tarifaire adaptée à son territoire, le Club des économies d'eau a rédigé une fiche recommandation retraçant les déterminants de la facture d'eau. Le sujet d'équilibre financier des services d'eau fera l'objet du 2<sup>ème</sup> volet.



## NOUVEAUTÉ

### [ÉCONOMIES D'EAU ET ESPACES VÉGÉTALISÉS : DE LA CONCEPTION À L'ENTRETIEN]

Les villes sont de plus en plus vulnérables face à la hausse des températures. Le phénomène d'îlot de chaleur urbain, dû aux activités humaines en ville et à la densité du bâti, accentue les effets de la hausse des températures. Réintégrer et préserver la nature en ville permet d'atténuer et limiter ce phénomène.

Facteur d'attractivité pour les collectivités, les espaces végétalisés nécessitent des besoins en eau plus ou moins conséquents selon le contexte climatique et météorologique, la typologie de l'espace et les modalités d'arrosage. Or, la raréfaction de l'eau et l'assèchement des sols, accentués par le dérèglement climatique, exhortent à une meilleure gestion de ces espaces. Sans l'adaptation des plantations aux périodes de fortes chaleurs, les besoins d'apport d'eau et d'entretien des sols vont inexorablement augmenter entraînant de facto une hausse du budget des collectivités dédié aux espaces végétalisés. Par ailleurs, l'arrosage des espaces végétalisés n'est pas considéré comme un usage prioritaire en période de sécheresse.

Ces constats témoignent de l'importance d'interroger les besoins et consommations actuelles des espaces végétalisés et proposer des bonnes pratiques pour réduire la quantité d'eau utilisée, afin de préserver ces espaces et leurs bienfaits, dans une logique d'économie d'eau.



ÉCONOMIES D'EAU  
ET ESPACES  
VÉGÉTALISÉS  
De la conception à  
l'entretien



guide de l'eau



Télécharger [ici](#) la nouvelle fiche recommandation du Club des économies d'eau



## ON EN PARLE DANS LA PRESSE

### [DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET ECONOMIES D'EAU : INVENTER DE NOUVEAUX MODELES FINANCIERS]

Comment intégrer dans les contrats de délégation de service public des objectifs de baisse de consommation en eau potable ?

L'agglomération de Brive (19) a inclus un système de type « bonus-malus » dans le [contrat avec son délégataire](#) dans lequel la rémunération de ce dernier est liée à l'atteinte d'objectifs de performance, dont la baisse annuelle des volumes prélevés. Il prévoit une réduction de 13 % « avant compteur », c'est-à-dire sur la partie exploitation des usines et du réseau, et 8 % « après compteur », pour ce qui concerne la réduction des consommations par les usagers domestiques. Les moyens pour atteindre les objectifs fixés sont à la discrétion du délégataire (et non imposés par la collectivité). Le délégataire a la charge du financement des actions prévues pour économiser l'eau. Néanmoins, l'agglomération de Brive assure le financement du renouvellement des canalisations.

Parallèlement, en collaboration avec le centre de recherche de Suez le LyRE, [l'agglomération de Brive](#) a lancé le projet « DEM'Eau : les démonstrateurs d'économies d'eau » qui œuvrent à évaluer l'efficacité des différentes actions mises en place pour économiser l'eau. Concrètement, ce projet vise à évaluer la performance des solutions hydro-économiques existantes, construire un référentiel de consommations d'eaux domestiques, définir un protocole d'évaluation qualitatif et quantitatif de l'impact des actions, évaluer le rapport coût-acceptabilité-efficacité des dispositifs, etc.

Dans un même ordre d'idée, la [métropole européenne de Lille](#) a instauré un tarif progressif des volumes d'eau vendus dans son contrat de distribution de l'eau potable avec son délégataire. En effet, au-delà d'un certain seuil correspondant aux objectifs d'économies d'eau que le concessionnaire s'est engagé à atteindre, le prix d'achat de l'eau vendu au délégataire sera multiplié par plus de deux. Le contrat ayant débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2024, plusieurs actions sont prévues : chasses aux fuites, distribution de kit hydro-économiques, actions auprès des grands consommateurs, etc.

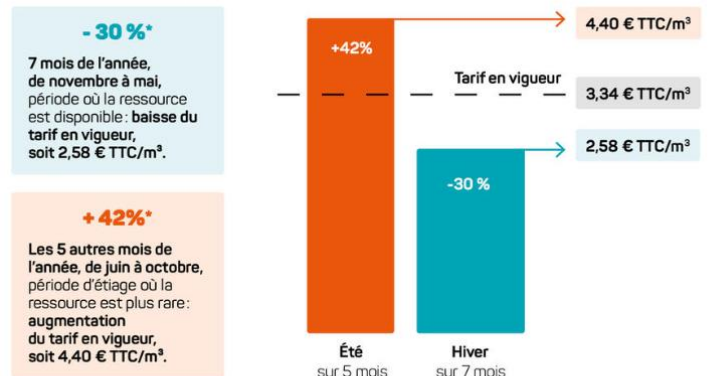
### [AU FIL DES SAISONS, DIFFERENTS TARIFS DE L'EAU]

Elle y réfléchissait et l'a à présent fait ! [Toulouse métropole](#) (31) a adopté sa tarification saisonnière de l'eau. Dorénavant, l'eau est plus chère entre juin et octobre. L'objectif ? Inciter les usagers à réduire leurs consommations lorsque la ressource est à la fois la plus sollicitée et en phase de décharge, soit pendant les mois de juin et octobre.

Concrètement, pendant cinq mois l'eau coûte plus cher que pendant le reste de l'année, de novembre à mai, quand la ressource est davantage disponible. La baisse et la hausse de tarif ne s'appliquent ni à l'abonnement (part fixe de la facture), ni aux taxes et redevances des organismes publics, mais à la part variable de la facture d'eau et d'assainissement qui dépend des m<sup>3</sup>

La tarification saisonnière de l'eau ne pénalise pas les ménages ayant une consommation stable sur l'année, les mois majorés étant compensés par les sept mois de baisse du prix de l'eau. Néanmoins, un ménage qui consomme plus l'été, (par exemple pour arroser son jardin grâce au réseau public d'eau potable ou remplir son équipement de loisir privé tel que sa piscine ou son jacuzzi), verra sa facture annuelle augmenter.

Afin d'informer et d'expliquer aux usagers cette nouvelle tarification, un [dépliant](#) de 5 pages a été créé.



Tarif en vigueur au 1/01/24 : 3,34 € TTC/m<sup>3</sup>, sur la base de 120 m<sup>3</sup> consommés par an.  
\* La baisse et la hausse de tarif ne s'appliquent pas à l'abonnement ni aux redevances d'organismes publics.



Communiquer et vulgariser concomitamment à la mise en place d'une tarification incitative aux économies d'eau (qu'elle soit saisonnière ou progressive) se révèlent indispensables pour engendrer un changement de comportement pérenne chez les usagers domestiques.

Depuis 2023 et sur plusieurs communes dont la commune de Grasse, la [Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse](#) a aussi mis en place une tarification saisonnière. Concrètement, pendant la période d'étiage (nappes à des niveaux bas), lorsque la diminution de la ressource provoque notamment des conflits d'usage, il convient que le consommateur soit poussé à la sobriété dans ses usages quotidiens.

À Grasse (06), sur les quatre mois de juin à septembre, lorsque la ressource sur le territoire est moins disponible, le coût au m<sup>3</sup> est augmenté de 20 % alors que pour les mois d'octobre à mai, le coût est diminué de 30 % jusqu'à 120 m<sup>3</sup> et de 7,5 % sur les tranches de consommation les plus élevées.

Les simulations de factures réalisées montrent qu'un foyer de deux personnes vivant dans un appartement et consommant 80 m<sup>3</sup>, verra sa facture baisser de 1,8 %, alors qu'une résidence secondaire, dont les occupants consomment 66 m<sup>3</sup> dont la moitié en été aura une facture de 3,8 % plus élevée. L'impact pour l'utilisateur est donc limité, mais l'incitation à la sobriété est bien là.

Pour accompagner cette tarification, l'agglomération a mis à disposition un [kit de communication](#) pour sensibiliser les collectivités adhérentes, habitants, acteurs industriels, économiques et touristiques aux écogestes, et vulgariser les différentes restrictions qui peuvent avoir lieu en période de sécheresse (selon un code couleur correspondant aux 4 stades : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise).



## LES POINTS D'ATTENTION

Dans un [avis rendu](#) par le Conseil économique, social et environnemental, le 29 novembre 2023 la tarification saisonnière est à encourager « dans l'ensemble des communes où l'équilibre entre la ressource et la consommation d'eau est menacé de façon saisonnière, y compris dans celles qui n'ont pas d'activité touristique. »

Alors que d'autres s'inquiètent que cette mesure ne fasse pas la différence entre l'eau vitale et l'eau superflue, et qu'un mauvais signal soit envoyé par cette tarification en laissant gaspiller l'eau en hiver pour la préserver l'été, le Club des économies d'eau rappelle qu'il est toujours possible de remédier à cette crainte en menant toute l'année des actions de sensibilisation.



## LES APPELS A PROJET

Accompagner la sobriété en eau des acteurs économiques non agricoles  
AE Rhône Méditerranée Corse

Cet appel à projet offre la possibilité aux acteurs économiques de réduire leur impact sur la ressource en réalisant des projets d'économies d'eau. Exemples de projets financés : recyclage des eaux, réparation des fuites, réutilisation des eaux usées traitées, etc. [Pour en savoir plus](#)  
Date limite de candidature : **30 septembre 2024**





## AGIR EN CONNAISSANCE

Connaissez-vous la quantité d'eau utilisée par votre structure par jour, par semaine, par an ? Avant de mettre en place des actions d'économies d'eau, une phase d'audit et d'analyse des consommations est essentielle !

En ce sens, l'EPTB Vienne a rédigé un [Guide des économies d'eau : bâtiments et espaces publics](#) pour les aider les collectivités territoriales dans la mise en place de leur politique d'économies d'eau. Afin de diagnostiquer un site, l'EPTB préconise d' :

- Inventorier et caractériser les sites consommateurs d'eau (activité, consommation depuis les dernières années et les coûts associés, etc.) ;
- Identifier les postes de consommation et les équipements (usages, équipements, etc.) ;
- Analyser les consommations pour déterminer le volume consommé par chaque usager, l'évolution des consommations, etc.

Pour les acteurs économiques, différentes structures proposent de diagnostiquer les infrastructures et process en vue de proposer des actions concrètes pour économiser l'eau.

La [Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes](#) propose par exemple un audit gratuit dans les entreprises de son territoire (salons de coiffure, métiers de bouche, brasseries, marbreries, services de soin et de nettoyage, etc.).

Le diagnostic des consommations peut aussi être réalisé par les **Chambres de commerce et d'industrie**. Le programme Ecodo porté par la [CCI Morbihan](#) a par ailleurs été repris au niveau régional par la [CCI Bretagne](#). La CCI France entend rendre les CCI des acteurs incontournables des territoire dans ce domaine. Si vous êtes un acteur économique, rapprochez-vous de votre CCI !



Les économies d'eau en entreprise ne se résument pas à la valorisation des eaux ! Il est aussi possible d'optimiser le process afin d'augmenter leur performance.

Vous cherchez un point d'eau ?

Une carte interactive et participative recense les points d'eau potable en métropole pour notamment remplir sa gourde ! <https://watermap.fr>



## S'ENGAGER POUR NE PAS COULER

La situation du département de l'Hérault n'est plus exceptionnelle. Depuis plusieurs années, les périodes de déficits hydrologiques s'enchaînent. Les habitants, acteurs économiques et touristiques, et structures publiques doivent s'habituer à vivre avec moins d'eau.

À l'approche de la période estivale très touristique, l'union des métiers et de l'industrie de l'hôtellerie des Pyrénées Orientales promeut les pratiques vertueuses auprès de ses membres par la rédaction puis la signature de la [Charte Save Water](#). Composée de 60 mesures, cette charte a pour objectif premier d'engager leurs membres à préserver l'eau.

Le président de l'union, Brice Sannac, espère que la grande majorité des adhérents signent cette charte d'engagement, soit près d'un millier de professionnels. En s'engageant pour préserver l'eau, l'union souhaite éviter la prise de restrictions supplémentaires en pleine saison qui impacteraient de facto leur activité.

Les recommandations touchent à tous les postes de consommation des professionnels de l'hôtellerie (nettoyage, sensibilisation, gestion des espaces aquatiques, réutilisation de l'eau, etc.).

**CE QUI RETIENAIT 2010 - 2020**

- Renforcement de l'entretien des végétaux et des équipements.
- Recherche de Vides dans l'ensemble des établissements.
- Mise en place de l'entretien et du nettoyage.
- Renforcement du nettoyage des locaux, et l'association avec des systèmes à l'échelle communale (niveau 2).
- Réduction de l'usage significatif.
- Changement d'habitudes, passage des utilisateurs à la source des déchets de l'entretien des déchets.
- Réduction de la consommation et l'entretien de la salle biologique dans les espaces verts.

**ENGAGEMENTS DURABLES 2024 - 2030**

**Objectif :** réduction globale et durable de la consommation d'eau potable en 2024, puis à l'échelle technologique et à l'échelle de gestion de l'eau grâce aux actions suivantes :

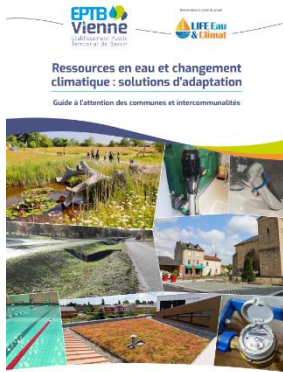
- Modernisation des équipements, régulation et nettoyage des eaux, 100% des nouveaux projets de construction et rénovation dans le secteur tertiaire et de la restauration.
- Performances publiques : Établir des collaborations avec des entreprises technologiques et des structures de recherche pour développer des solutions innovantes (Eau et énergie).
- Bâtir et évaluer. Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact et ajuster les stratégies.
- Localisation des équipements existants et gestion de leur état : les espaces verts, les bâtiments et les équipements existants en eau. 1 goutte est un litre.

**LES ENGAGEMENTS 2024**

- Suppression totale des bouchons de baignoire.
- Arrêt du nettoyage à "grande eau" des surfaces et circulation existantes pendant le nettoyage conditionné à la réduction de l'eau.
- Optimisation des ressources : installation de dispositifs techniques à prix réduit pour optimiser les flux d'eau : (lavage, rinçage, etc.)
- Amélioration des équipements existants à l'échelle communale.
- Partenariats technologiques : collaboration avec des entreprises pour créer des solutions et d'ouvrir à l'échelle locale 100% des lieux.
- Gestion des postes OBLIGATOIRE : Objectif est de réduire l'entretien des 10% des équipements à l'échelle communale.
- Horaires de lavage : de 20h00 à 05h00 du matin.
- Mesure de consommation : mise en place d'un suivi technique (Compteur Européen ou CCI Vero).
- Respect de la fiche de l'ARS pendant notamment sur le lavage à l'ensemble des locaux.
- Audit de l'eau : mise en place de compteur de consommation, suivi et analyse de la consommation d'eau et de ses postes de consommation à l'échelle communale.
- Qualité : CCI dispose d'un capteur de mesure de la consommation d'eau en temps réel et de la possibilité de contrôler à un niveau communautaire.
- Prévention de la distribution : lancement d'un campagne de sensibilisation pour réduire l'entretien de l'eau, des établissements des restaurants adhérents à la démarche.
- Engagement des adhérents :
  - 1. Bâtiments : régulation (chauffe-eau) réglages pour les postes d'entretien d'eau.
  - 2. Équipements de nettoyage : mise en place de procédures de nettoyage, et les établissements de nettoyage, Centre de conseil, recherche d'alternative pour les nettoyages locaux et les plateformes en ligne.

**Charte d'Engagement 2024 pour l'économie d'eau**  
Pyrénées-Orientales

**ici une goutte d'eau sert 2 fois!**



## Guide à l'attention des collectivités et intercommunalités

### Ressource en eau et changement climatique : solutions d'adaptation

Réalisé dans le cadre du projet LIFE Eau et Climat, il présente les enjeux liés au dérèglement climatique sur le bassin de la Vienne et propose des solutions pratiques sous forme de fiches action pour adapter les territoires au changement climatique.

<https://eptb-vienne.fr/lancement-du-guide-dadaptation-au-changement-climatique>

## Comment mieux orienter les financements vers des usages vertueux de la ressource et la modernisation des réseaux ?

Si la sobriété est une partie de la réponse, pour y parvenir, les collectivités devront mobiliser un ensemble de leviers, recensés par une étude récente menée par l'Institut national des études territoriales et l'Agence France Locale.

<https://www.agence-france-locale.fr/actualite/face-a-la-rarefaction-de-la-ressource-en-eau-comment-orienter-les-financements-vers-un-usage-durable-de-la-ressource-lafl-publie-une-nouvelle-etude-avec-linet/>



## ÉVÈNEMENTS

### Évènements passés

27 juin 2024

Atelier « Construire une identité territoriale autour d'une démarche collective d'économies d'eau », Congrès de la FNCCR à Besançon (25)  
Retrouvez les présentations d'Eau du Bassin Rennais et Noréade, les régies du Siden-Sian sur notre [site](#).

### Prochainement

11 septembre  
2024

Atelier « Collectivités, acteurs du tourisme et grand public : mobiliser un territoire vers les économies d'eau », Carrefour des gestions globales de l'eau à Dijon (21)

Le Parc Naturel du Lubéron présentera ses actions multi-partenariales au cours de cet atelier.

Inscrivez-vous gratuitement avec le code **IDEALCGDE** sous ce [lien](#).



## À venir !

La période de candidature aux Trophées des économies d'eau s'est clôturée le 1<sup>er</sup> juillet.

Un grand merci à tous les participants !

Retrouvez la liste des lauréats ainsi que la date de la cérémonie de remise des Trophées sur notre site à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 et dans nos prochaines LA !